



REPORTING TOP 5 INTERMEDIAIRES FINANCIERS

BANQUE DE DETAIL FRANCE POUR LES PARTICULIERS ET CENTRES BANQUE PRIVEE

Résumé et conclusions de l'analyse de la Banque sur la qualité d'exécution obtenue de la part des Intermédiaires financiers auxquels la Banque fait appel ou des plateformes d'exécution sur lesquelles les ordres des clients ont été exécutés durant l'année précédente 2017

Principales plateformes d'exécution auxquelles la Banque fait appel pour exécuter les ordres des clients

Actions et instruments assimilés

Ordres des clients de détail (hors OFT) :

Catégorie d'instruments	Actions et instruments assimilés				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
VIRTU – KCGE / LEI 549300XG5LFGN1IGYC71	31,69%	56,65%	Non disponible en 2017(*)	Non disponible en 2017(*)	18,91%
Natixis SA – BPCE / LEI KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63	1,92%	2,88%	Non disponible en 2017	Non disponible en 2017	

Ordres des clients professionnels (hors OFT) :

Catégorie d'instruments	Actions et instruments assimilés				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
VIRTU – KCGE / LEI 549300XG5LFGN1IGYC71	55,82%	36,02%	Non disponible en 2017	Non disponible en 2017	47,33%
Natixis SA – BPCE / LEI KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63	10,57%	4,45%	Non disponible en 2017	Non disponible en 2017	

(*) : Les brokers / plateformes d'exécution n'ont pas été en mesure de fournir la volumétrie sur l'année 2017.



Obligations

Ordres des clients de détail (hors OFT) :

Catégorie d'instruments	Obligations				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Natixis SA – BPCE / LEI KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63	41,29%	90,51%	Non disponible en 2017	Non disponible en 2017	100%
BNP Paribas Fortis SA/NV Bruxelles / LEI KGCEPHLVVKVRZY01T647	4,72%	0,35%	Non disponible en 2017	Non disponible en 2017	100%
ODDO et CIE / LEI 9695002I9DJHZ3449O66	6,62%	0,42%	Non disponible en 2017	Non disponible en 2017	100%

Ordres des clients professionnels (hors OFT) :

Catégorie d'instruments	Obligations				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Natixis SA – BPCE / LEI KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63	47,38%	8,72%	Non disponible en 2017	Non disponible en 2017	100%

Warrants

Ordres des clients de détail (hors OFT) :

Catégorie d'instruments	Warrants				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Natixis SA – BPCE / LEI KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63	39,39%	92,34%	Non disponible en 2017	Non disponible en 2017	100%



Ordres des clients professionnels (hors OFT) :

Catégorie d'instruments	Warrants				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Natixis SA – BPCE / LEI KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63	60,61%	7,66%	Non disponible en 2017	Non disponible en 2017	100%

Dérivés Listés

Ordres des clients professionnels (hors OFT) :

Catégorie d'instruments	Dérivés Listés				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP Paribas SA CIB DEC / LEI R0MUWSFPU8MPRO8K5P83	100%	100%	Non disponible en 2017	Non disponible en 2017	100%

Produits structurés

Ordres des clients de détail et professionnels (hors OFT) :

Catégorie d'instruments	Produits structurés				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	O				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Exane Derivatives SNC / LEI 2FL5XIC1B8Q6HNGN6A35	41,22%	41,38%	N/A	N/A	N/A
BNP Paribas Arbitrage SNC / LEI 6EWKU0FGVX5QQJHFGT48	37,03%	27,58%	N/A	N/A	N/A
Société Générale Securities / LEI 969500RO00AHWO72CZ84	21,75%	31,04%	N/A	N/A	N/A

**Informations sur la qualité d'exécution obtenue****Une explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution**

La qualité d'exécution prise en compte par la Banque, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients lorsqu'elle transmet leurs ordres à un broker, est :

- la recherche des prix publiés sur les marchés référents et les plateformes alternatives afin d'avoir une vision consolidée et comparative des niveaux de liquidité
- les coûts d'accès aux marchés référents et aux plateformes alternatives car ces coûts reflètent des niveaux différents
- la notion de rapidité associée à celle de la probabilité afin de répondre au mieux aux intérêts de l'instruction à gérer en regard des différents niveaux de liquidité
- et en complément la taille, la nature de l'ordre et le produit afin de définir les traitements de négociation associés

Pour les ordres des clients de détail, la Banque détermine le meilleur résultat possible sur la base du coût total.

Une description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres

BNP Paribas est partenaire / actionnaire des marchés référents et de plateformes alternatives. Pour la réception et transmission des ordres des clients, la Banque, fait appel à des intermédiaires financiers tiers dont certains sont des entités du Groupe BNP Paribas.

Une description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus

La Banque n'a reçu aucune rémunération, aucune remise ou aucun avantage non pécuniaire pour l'acheminement des ordres vers une plate-forme d'exécution ou un vers un fournisseur d'exécution qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la Directive MiF2.

Une explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise

La Banque a mis à jour sa politique de sélection et les brokers utilisés accèdent non seulement aux marchés réglementés mais aussi à certains systèmes multilatéraux de négociation (SMN) et internalisateurs systématiques (IS). Par ce biais, la Banque et ses clients profitent d'un accès plus large et à une liquidité complémentaire et à un meilleur prix, ce qui renforce la qualité d'exécution et permet d'obtenir le meilleur résultat possible.

Une explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres

La manière d'exécution des ordres par les brokers sélectionnés, ne varie pas selon la catégorie de client (selon classification MIF "clients de détail" et "clients professionnel") et disposent d'un univers similaire d'accès à des marchés référents et des plateformes alternatives

Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client

La Banque privilégie sur certaines valeurs peu liquides l'impact de la taille de l'ordre, la rapidité de son exécution et l'expertise de l'intermédiaire financier à qui la Banque transmet ses ordres. Après la Banque prend en compte le coût total.

Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué de la Commission (UE).../... à insérer avant publication [RTS 27]

La Banque a réalisé des contrôles afin de s'assurer de la qualité d'exécution de ses brokers. Ces contrôles ex-post permettent à la Banque, le cas échéant, de rectifier les manquements constatés.

S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

Non applicable



Glossaire

Client de détail : Un client qui n'est pas professionnel

Clients professionnels : Un client professionnel est un client qui possède l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre ses propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus.

Exécution d'ordres pour le compte de clients : Le fait de conclure des accords d'achat ou de vente d'un ou de plusieurs instruments financiers pour le compte de clients. L'exécution d'ordres inclut la conclusion d'accords de vente d'instruments financiers émis par une entreprise d'investissement ou un établissement de crédit au moment de leur émission.

Internalisateurs systématiques (IS) : Une entreprise d'investissement qui, de façon organisée, fréquente et systématique, négocie pour compte propre lorsqu'elle exécute les ordres des clients en dehors d'un marché réglementé, d'un MTF ou d'un OTF sans opérer de système multilatéral. Le caractère fréquent et systématique est mesuré par le nombre de transactions de gré à gré sur un instrument financier donné réalisées par l'entreprise d'investissement pour compte propre lorsqu'elle exécute les ordres des clients. Le caractère substantiel est mesuré soit par la taille des activités de négociation de gré à gré réalisées par l'entreprise d'investissement par rapport à son activité totale de négociation pour un instrument financier spécifique, soit par la taille des activités de négociation de gré à gré réalisées par l'entreprise d'investissement par rapport à l'activité totale de négociation réalisée dans l'Union sur l'instrument financier concerné. La définition d'un internalisateur systématique ne s'applique que lorsque les seuils prédéfinis concernant le caractère fréquent et systématique et concernant le caractère substantiel sont croisés ou lorsqu'une entreprise d'investissement choisit de relever du régime d'internalisateur systématique (Point (20) de l'article 4(1) de la Directive 2014/65/UE).

Marché réglementé : Système multilatéral, exploité et/ou géré par un opérateur de marché, qui assure ou facilite la rencontre – en son sein même et selon ses règles non discrétionnaires – de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers pour des instruments financiers, d'une manière qui aboutisse à la conclusion de contrats portant sur des instruments financiers admis à la négociation dans le cadre de ses règles et/ou de ses systèmes, et qui est agréé et fonctionne régulièrement (Point (21) de l'article 4(1) de la Directive 2014/65/UE).

OFT : opération de financement sur titres

Ordre agressif : Un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a absorbé de la liquidité. Les ordres agressifs et passifs sont placés dans le carnet d'ordres. Cependant, l'exécution d'ordres agressifs est immédiate, alors que l'exécution des ordres passifs peut prendre plus de temps (par exemple, passer des ordres de vente au-dessus du prix du marché et passer un ordre d'achat inférieur au prix du marché).

Ordre passif : Un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a apporté de la liquidité. Les ordres agressifs et passifs sont placés dans le carnet d'ordres. Cependant, l'exécution d'ordres agressifs est immédiate, alors que l'exécution des ordres passifs peut prendre plus de temps (par exemple, passer des ordres de vente au-dessus du prix du marché et passer un ordre d'achat inférieur au prix du marché).

Ordre dirigé : Un ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plate-forme d'exécution

Plate-forme d'exécution / broker : Une plate-forme de négociation, un internalisateur systématique, un teneur de marché et tous autres fournisseurs de liquidité, ou une entité remplissant des fonctions analogues dans un pays tiers ou une contrepartie dans des transactions de gré à gré agissant en tant que dealer.

Système multilatéral de négociation (SMN) : Système multilatéral, exploité par une entreprise d'investissement ou un opérateur de marché, qui assure la rencontre — en son sein même et selon des règles non discrétionnaires — de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers pour des instruments financiers, d'une manière qui aboutisse à la conclusion de contrats (point (22) de l'article 4(1) de la Directive 2014/65/UE).